



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un décembre à 20h00

Le Conseil Municipal de la commune de BEVENAIS, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. CARON Pierre, Maire.

Date de la convocation : 13/12/2021

Présents : MM. CARON Pierre, DECHENAUD Guy, BERGER Guillaume, BOUVIER-PATRON Annie, CAUFRIEZ Marc, COLLIN Christine, CUZIN Corentin, ROMET Nicolas, VERGNES Pascale.

Absents excusés : CACHON Marie-Claire, MENDOUSSE Anna (pouvoir à Pierre CARON), GERACI Diega (pouvoir à Annie BOUVIER-PATRON), PROVOOST Christine (pouvoir à Pierre CARON), BENTAYBI Badr (pouvoir à Corentin CUZIN), COUVERT Jean-Luc.

Pouvoirs : 4

Secrétaire de séance : Annie BOUVIER-PATRON

Ordre du jour :

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 02 novembre 2021 - Nomination d'un secrétaire de séance.

- Terrains « Guillaud » : Concession d'usage temporaire d'une réserve foncière
- Subventions : Demandes de révision de subventions pour le projet de construction d'un restaurant scolaire et d'un accueil périscolaire
- CCBE : Convention de mise à disposition du service mutualisé pour l'Instruction des demandes de permis de construire et Autorisations du Droit des Sols (IADS)
- Personnel communal : Organisation du temps de travail
- Carrefour « La Bourgeat » : Acquisition d'une surface (12 m²) en préemption
- Chemin de Bièze : Déclassement de voirie communale (134 m²)

Questions diverses :

- **Marché public : Décisions du maire : Construction d'un restaurant scolaire et d'un accueil périscolaire**
- **TE 38 : Baisse des intensités de l'éclairage public**
- **ENS (Espace Naturel Sensible) « Le Bouvat » : Utilisation de la zone d'intervention**
- **Ecole : Présentation du projet de mise en place de soutien scolaire**
- **Circulation : Aménagement de zones de passage**

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Annie BOUVIER-PATRON est désigné(e) pour remplir cette fonction qu'il / elle accepte.

Approbation du compte rendu du 02 novembre 2021 : Le compte rendu du 02 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

• **Terrains « Guillaud » : Concession d'usage temporaire d'une réserve foncière**

Délibération retirée de l'ordre du jour. Report au prochain conseil municipal.

• **Subventions : Demandes de révision de subventions pour le projet de construction d'un restaurant scolaire et d'un accueil périscolaire**

Concernant le projet de construction d'un restaurant scolaire et d'un accueil périscolaire, Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que la procédure d'appel d'offres et le choix des entreprises ont été réalisés.

Compte tenu des variantes importantes du coût des matériaux et des produits, qui alourdissent les charges de réalisation du projet, il est nécessaire de demander une révision des demandes de subventions relatives à ces travaux selon les coûts de l'opération suivants :

Montant des travaux : 616 961.30 € HT

Montant de la maîtrise d'œuvre : 55 526.52 € HT

Montant des bureaux d'études et de contrôles : 24 192.50 € HT

Coût total de l'opération : 696 680.32 € HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte l'opération définie ci-dessus et sollicite auprès du Conseil Départemental de l'Isère et du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes, une demande de révision de subvention pour aider au financement de ces travaux.

• **CCBE : Convention de mise à disposition du service mutualisé pour l'Instruction des demandes de permis de construire et Autorisations du Droit des Sols (IADS)**

Monsieur le Maire explique que le service mutualisé « Instructeur des Autorisations du Droit des Sols » (IADS) constitue un outil juridique de mutualisation permettant de regrouper les services et équipements d'un EPCI à fiscalité propre et de ses communes membres, de mettre en commun des moyens afin de favoriser l'exercice des missions de ces structures contractantes et de rationaliser les moyens mis en œuvre pour l'accomplissement de leurs missions. En l'espèce, le service mutualisé intervient dans l'application du droit des sols, dont la mission première est l'accompagnement des communes dans l'instruction des autorisations et des actes d'urbanisme.

Cette mutualisation a vocation à pallier le désengagement de l'Etat quant à son soutien technique aux collectivités territoriales, notamment son soutien aux communes dans l'instruction de leurs dossiers en matière de demandes d'autorisations d'urbanisme.

La communauté de communes de Bièvre Est a décidé en 2015 de créer le service mutualisé « Instructeur des Autorisations du Droit des Sols ». La précédente convention a été conclue pour la période du 1^{er} juillet 2015 jusqu'au 31 décembre 2020, prolongée par avenant jusqu'au 31 décembre 2021 inclus. Il est proposé un renouvellement de la convention pour la période du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2024.

Il est rappelé que l'adhésion des communes à ce service mutualisé ne modifie en rien les compétences et obligations des maires en matière d'urbanisme, la commune reste compétente en matière d'urbanisme.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- De valider la convention de mise à disposition du service mutualisé IADS au profit des communes de la communauté de communes de Bièvre Est pour une durée de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024 inclus.

• **Personnel communal : Organisation du temps de travail**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il convient de compléter la délibération du 15 mars 2002 relative à la mise en place de l'ARTT (Aménagement et Réduction du Temps de Travail) : Passage aux 35 heures du personnel communal.

Il est précisé que concernant la journée de solidarité de 7h qui est instaurée pour tous les agents, les modalités d'application sont les suivantes : deux possibilités si lundi de Pentecôte non travaillé soit :

- Récupération des 7 heures

- Décompte de 1 jour de congés payés (sur les 25 jours de congés payés par an)

Ainsi la durée annuelle du temps de travail pour tous les agents est de 1607 heures.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Valide les modalités ci-dessus relatives à la durée annuelle du temps de travail du personnel communal soit de 1607 heures.

• **Carrefour « La Bourgeat » : Acquisition d'une surface (8 m²) en préemption**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que pour sécuriser et poursuivre l'aménagement du carrefour de la Bourgeat, il convient d'acquérir une surface de 8 m² sur la parcelle n°75 Section AD.

Il est convenu avec les nouveaux propriétaires que l'acquisition de la parcelle se fera au prix de 25 € le m².

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du plan de division établi par le géomètre.

Après délibération, le Conseil Municipal par 12 voix pour et 1 voix contre (Marc CAUFRIEZ):

- Donne son accord pour l'acquisition de 8 m² à 25 euros le m².

• **Chemin de Bièze : Déclassement de voirie communale (134 m²)**

Monsieur le Maire explique que par délibération du 27/02/2020, il a été validé un plan de délimitation du domaine public établi par le géomètre, entre la commune de Bévenais et les propriétaires des parcelles limitrophes du « chemin de Bièze ».

Il convient désormais de déclasser une surface de 134 m² section AC n°366 du domaine public, pour l'inclure dans le domaine privé de la commune afin de pouvoir céder cette surface au propriétaire limitrophe Monsieur MASSE-NAVETTE Pascal, à l'euro symbolique.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Donne son accord pour déclasser du domaine public de la commune 134 m² section AC n°366 « chemin de Bièze », d'inclure cette surface dans le domaine privé de la commune et de la céder au propriétaire limitrophe Monsieur MASSE-NAVETTE Pascal, à l'euro symbolique.

Questions diverses :

- Marché public : Décision du maire : Construction d'un restaurant scolaire et d'un accueil périscolaire

Suite à la procédure d'appel d'offres clôturée et du choix des entreprises, le montant total des travaux s'élève à 616 961.30 € HT.

- TE 38 : Baisse des intensités de l'éclairage public

L'intégralité de notre éclairage public est en LED.

TE 38 a contrôlé tous les points de distribution électrique pour vérifier les puissances électriques souscrites.

Ces derniers nous ont communiqués les résultats des contrôles effectués.

Pour l'ensemble de l'éclairage, la puissance nécessaire peut s'établir à 5.6 kVA au lieu de 23.7 kVA.

Le tableau des propositions de modifications de TE 38 a été transmis à EDF pour validation.

- ENS (Espace Naturel Sensible) « Le Bouvat » : Utilisation de la zone d'intervention

Dans le précédent compte rendu du conseil municipal, il avait été développé le cadre des utilisations possibles de la zone Espace Naturel Sensible.

Cette utilisation relève pour l'essentiel aux activités d'élevage.

Différents types d'élevage :

- L'élevage industriel, qui ne nous concerne pas et qui relève de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.
- L'élevage de type familial ou d'agrément de la famille qui ne s'oppose pas à la convention de 2015 pour notre ENS.

Sur ce dernier point, s'il s'avérait que notamment, les dispositions sanitaires ne soient pas respectées, le Maire à la capacité d'adresser en tant que de besoin, des injonctions aux particuliers qui ne respecteraient pas les dispositions réglementaires.

- Ecole : Présentation du projet de mise en place de soutien scolaire

Compte tenu de l'absence de Badr BENTAYBI : Report au prochain conseil municipal. Il faut noter que cette présentation avait déjà été faite à une partie du conseil municipal.

- Circulation : Aménagement de zones de passage

Compte tenu de l'absence de Anna MENDOUSSE : report au prochain conseil municipal.

La mise en place de balise peut néanmoins s'effectuer chemin de Compostelle, à la hauteur de la propriété de M. Gaston Tropel.

Cette précaution devrait permettre d'éloigner définitivement les camions de l'aplomb de sa dépassée de toiture, qui vient d'être refaite pour la 3^{ème} fois.

- **Tarifs de l'eau potable/assainissement et des ordures ménagères** : détaillés dans les pages du bulletin municipal.

- **Bulletin municipal** : Distribution ce jour.

Merci à Pascale Vergnes de son investissement pour la réalisation de ce bulletin.

- **Gendarmerie** : qui nous informe qu'il y a lieu de redoubler de vigilance face à l'accroissement des cambriolages. Le bulletin municipal reprend ces informations.



Séance levée à 21h00

Prochain conseil municipal : une date sera prochainement définie.